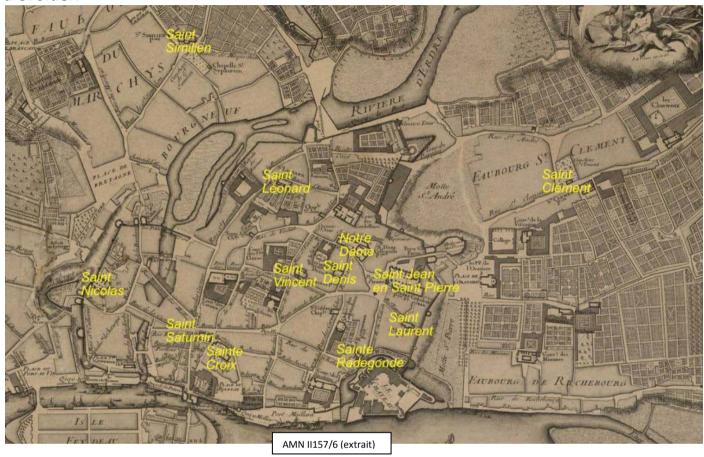
Chronologie de l'annexion révolutionnaire des faubourgs de Nantes.

Sous l'ancien régime la ville de Nantes est constituée de douze paroisses : Saint-Jean-en-Saint-Pierre, Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Sainte-Radegonde, Saint-Denis, Notre-Dame, Saint-Léonard, Saint-Similien, Saint-Vincent et Saint-Clément. La Révolution Française va définir de nouvelles structures qui ne cesseront d'évoluer.



Avec l'annonce des États-Généraux, la rédaction des cahiers de doléances, la rébellion a fait ses premier pas en Bretagne. L'affrontement armé d'étudiants en droit et de jeunes de la noblesse de Rennes les 26 et 27 janvier 1789 a déclenché un processus. Plusieurs centaines de nantais prennent les armes pour voler à leur secours. Pendant ce périple ils s'organisent militairement. Un pacte d'union est élaboré avec les jeunes citoyens de Bretagne. La rédaction des cahiers de doléances à fait naître l'espoir de plus d'égalité.

Le premier mai 1789 une assemblée revendicatrice est tenue dans l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire, Richard de la Pervenchère. Il y est décidé que le vote pour l'élection du Maire ne se fera pas à partir des listes habituelles, établies par les « *Messieurs* » du Bureau de Ville. Les candidatures seront libres. L'assemblée (plus de 500 signatures) 1 réclame un nouveau règlement et se rapporte à la décision du Roi.

Réponse de l'Intendant de Bretagne Germain-François Faure de Rochefort, le 11 août 1789, confirmant l'accord du Roi pour la tenue des élections, sans se conformer à l'usage des listes.

-

¹ AMN BB112 vue 62 à 67

La nécessité d'élire aussi les Officiers de la Milice Bourgeoise, ancêtre de la garde nationale, contraignit à étendre le périmètre des votants au territoire de la Milice Bourgeoise.

Le vote a lieu le 15 août 1789, pour l'élection d'un Maire, de six Échevins, quatorze officiers de Milice Bourgeoise, quarante huit membres du Comité d'Administration. Les électeurs sont répartis dans 15 districts. Pour le quinzième le lieu de vote est l'église du Sanitat.

Ib. leurs des autres quartiers de la tope, de gigant, de la Mue de la unay, duquartier neut, de l'entrepôt leffer, de la solue de la Moriere et des environs ause aux des quartiers de cherine de l'hermitage et du her plus de la paroisse de chantenay dont les habitans sont sujets à la garde Bourgeoise, dans l'eglise du Sanitat.

AMN 1D1 vue 25 (extrait)

Le dépouillement des procès verbaux s'étire sur plusieurs jours.

Le 18 août les Paroisses de Saint-Jean, Saint-Laurent, Sainte-Radegonde, Notre-Dame, Saint-Denis, Saint-Vincent, Saint-Léonard et Saint-Clément.

Le 19 août les Paroisses de Saint-Similien, Saint-Saturnin, Sainte-Croix, Saint-Sébastien et Rezé et d'une partie de Saint-Nicolas.

Le 20 août, le quartier de la Fosse, Gigant et autres formant le surplus de la Paroisse Saint-Nicolas et partie de celle de Saint-Martin de Chantenay. Cristophe Clair Danyel De Kervégan est élu Maire. Il a obtenu 1130 suffrages.²

de trouvet. our la signature de M. Le Gresideur et de gn. Chondon
Le Lendemair Jendi vinege aouter him heure du moitin, bar m. Le
Le Lewemain Level ainen and Vin land Defroche cary
President Sa Horacco 2 no 1 & 1 (2)
President, les littles ence de M. Le Procurent Sindic erder membrer du counte
President en secretairer der district es devans denoumé a l'é procédé a
Lewerture een saguetre een 14 et 13. District, compose des augustiers de
your gigan es autre formans Le Surplur de La Saraise It diede
Soutie de celle de chantenay; ainsi qua la résification exclecapitulation
er uster en uttrager of contenu.
Procedam Insticte ablecapitulation generale der Saffrage, ce Som
trouvé Semint la Shinatité Samind C
trouvé Securi La Suralité, Savois Sous La Slace de Maire, Marsieur
Daniel de Keyegan oure ceux treute voix ey
Venerical avoical out flor cent quatre vinge near col
64
Le Lesseur de Sanzai fortesiller Tresidial cinquante une ex 51

² AMN BB112 vue 98

Cinq districts ayant refusé ou protesté contre la nomination des officiers de la Milice Bourgeoise, l'assemblée a décidé de différer leur élection et de s'en référer à la décision de la municipalité. Le 5 septembre 1789 sont nommés 16 commissaires, (plus tard appelés « commissaires bienveillants ») chargés d'établir une milice ou garde citoyenne. Pour le quinzième district : Lecadre, Lieutaud et Cochet sont désignés.

Début octobre les volontaires de la Garde Nationale fusionnent avec la Milice Bourgeoise.

La législation sur les modifications des territoires s'amplifie :

- 5 septembre 1789 délimitation des quartiers pour l'impôt
- 11 novembre 1789 décret divisant la France en départements, la ville de Nantes est nommée chef lieu.
- 14 décembre 1789 loi abolissant et supprimant les municipalités, mais en conservant les élus jusqu'à la prochaine élection.
- 22 décembre 1789 loi sur la constitution des assemblées primaires et administratives.

XVIII me dera compose derhabitants delagnuche Dela rice de Lauray, ellomprendra leun detout dequarties de Cheyino et de l'hermitage; elle Se formera dour d'Église dupetets Capains.

AMN BB112 vue 133 (extrait)

Le 7 janvier 1790 parait un décret constituant les communes. Le même jour l'assemblée municipale décide des modalités de l'élection prochaine. La ville a été divisée en 18 sections. Le vote a lieu dans la Chapelle des Petits-Capucins pour la dix-huitième.

18 janvier 1790 Le Maire De Kervégan est réélu, 1 500 voix sur 1 510.³

19 mars 1790 Délimitation des 18 sections de Nantes. Sont incorporés : partie de Saint-Sébastien, y compris la partie rurale Saint-Similien et de Saint-Donatien. La municipalité de Saint-Sébastien porte l'affaire devant le District de Nantes. Le directoire du District arrête que les guartiers de Saint-Jacques, Pirmil, Dos d'âne et Vertais resteront

³ AMN BB112 vue 141

attachés à la municipalité de Nantes, qui argumente que les quais et cales ont été construits et entretenus par elle. Saint-Sébastien ne fera pas appel.

14 Juin 1790 Anne Pierre Coustard de Massy est élu président du Directoire du Département. Il sera nommé le 17 octobre Colonel commandant de la Garde Nationale. Il est connu des nantais, le 11 juin 1784, il s'est envolé sur une montgolfière pour un vol d'une quarantaine de kilomètres.



4 mars 1791 Un Décret de l'Assemblée Nationale devient une loi, approuvée par le Roi le 15 mars 1791, portant circonscription des paroisses et de la commune de Nantes :

Saint-Pierre, Sainte-Croix, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Similien, Saint-Clément, Saint-Donatien. La chapelle des Capucins de l'Hermitage est conservée comme chapelle de secours (son territoire est soustrait de Saint-Martin de Chantenay). Saint-Jacques et Saint-Donatien sont annexées.⁴

31 aout 1791 Coustard de Massy est élu Député de la Loire-Inférieure.

30 novembre 1791 Depuis 1789 l'élection du Maire ne se fait plus à partir de listes de candidats. Kervégan recueille 418 voix sur 525 mais n'accepte pas son

Portant circonscription des Paroisses des villes
& faubourgs de Nantes & de Clisson

Donnée à Paris, le 15 Mars 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu, & par la Loi constitutionnelle de l'État. Roi des François: A tous présens
& à venir; Salut.

L'Assemblée Nationale a décrété, & Nous voulons & ordonnous ce qui suit:

DECRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, fur le compte qui lui a été rendu par son Comité Eccléfiassique, des procès-

élection. Un nouveau scrutin désigne Pierre Guillaume Henry Giraud du Plessis comme Maire de Nantes avec 386 voix.

5 décembre 1791 Le Conseil Général de la Commune de Nantes a désigné les Commissaires pour les impositions des dix huit sections, pour la dix huitième dite de l'Hermitage ce sont Messieurs Dupoirier, Barré, Dupuy, Bernaval, Hardouin, Bettinger, Bernard, Richaux, Radigois, Bodet, Baudoux, Templé et Capi.

9 décembre 1791 Requête des officiers municipaux de Chantenay d'être réunis à la commune de Nantes.

28 Décembre 1792 Nouvelle élection, Giraud refusant sa réélection Baco de la Chapelle est élu Maire de Nantes, au deuxième tour, avec 422 voix.

30 janvier 1792 Refus du Conseil Général de la commune de Nantes de réunir Chantenay et Nantes.

24 août 1792 Le Directoire du Département entérine le refus de Nantes d'annexer Chantenay.

- 22 septembre 1792 Premier jour de la République Française.
- 21 janvier 1793 Exécution de Louis XVI à Paris.
- 24 février 1793 Vote de la Convention Nationale instituant la levée de 300 000 hommes, célibataires ou veufs, de 18 à 25 ans.
- 10 mars 1793 Insurrection générale des campagnes, Création à Paris du Tribunal révolutionnaire.
 - 11 mars 1793 La Garde Nationale intervient à Couéron, Mauves et Saint-Philbert.

-

⁴ BMN 11382 C11

13 mars 1793 Les trois corps constitués, Département, District, Municipalité, fusionnent. Création du Tribunal Criminel extraordinaire, la guillotine est installée au Bouffay, première exécution.

18 avril 1793 Entrée du Général Beysser à Nantes.

2 juin 1793 Éviction des Girondins de la Convention Nationale

29 juin 1793 Défaite des insurgés Vendéens devant la défense de la ville de Nantes. «Nantes a sauvé la République » écrira Napoléon.

14 juillet 1793 Destitution du Général Beysser, guillotiné à Paris le 13 avril 1794.

15 juillet 1793 Adresse de Baco à la Convention.

17 juillet 1793 Réunion avec Canclaux et Gillet.

18 juillet 1793 Coustard de Massy est décrété d'accusation pour collusion avec les Girondins membres du Directoire Départemental.

2 août 1793 Arrestation de Baco de la Chapelle après son intervention à la Convention Nationale. Dans une motion à l'Assemblée Nationale il avait précisé « Si des Parisiens oublient qu'ils sont Français et nos frères, nous n'oublieront jamais que nous sommes Bretons et les ennemis nés des tyrans ». Il sera libéré le 27 juillet 1794.

10 août 1793 Suspension de la Constitution, dictature du Comité de salut Public.

23 août 1793 Décret de la levée en masse des célibataires de 18 à 25 ans, et si nécessaire de 25 à 30 ans, avec des segments de 5 ans, jusqu'à un âge maximum de 50 ans.

6 septembre 1793 arrivée de Kléber avec l'armée de Mayence.

8 septembre 1793 Désarmement de la Garde Nationale de Nantes.

8 octobre 1793 (17 vendémiaire An II) - Création du Comité Révolutionnaire, dirigé par Chaux et Goullin de la société Vincent-la-Montagne. Dissolution des administrations, Jean-Louis Renard nommé Maire de Nantes

20 octobre 1793 (29 vendémiaire An II) Arrivée de l'un des représentant en mission jean-Baptiste Carrier.

26 octobre 1793 (5 brumaire An II) Création de la Compagnie Marat.

30 octobre 1793 (9 brumaire An II) Établissement d'un second Tribunal Révolutionnaire, mise en place de la Commission Lenoir.

7 novembre 1793 (17 brumaire An II) Coustard de Massy est guillotiné à Paris, il laisse la préséance à Philippe d'Orléans sur l'échafaud, en déclarant « à tout seigneur, tout honneur ». En fuite, il avait été dénoncé en octobre, emprisonné, Carrier l'avait fait transférer à Paris où le tribunal Révolutionnaire l'avait condamné à mort.

17 novembre 1793 (27 brumaire An II) Première noyade à Nantes.

27 novembre 1793 (7 frimaire An II) Envoi des 132 nantais accusés de complot à Paris par Carrier.

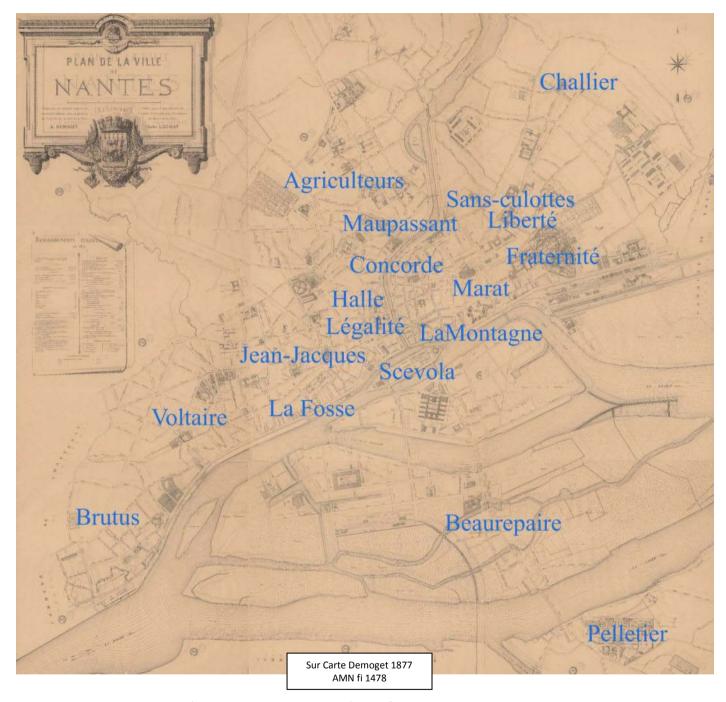
4 décembre 1793 (14 frimaire An II) Premières fusillades à Nantes dans les carrières de Gigant.

29 décembre 1793 (9 nivose An II) Installation de la commission Bignon à l'entrepôt des cafés. Elle prononcera 2031 condamnations à morts.

de Conseil oui le literen lonquaud fils, agent National pies la Municipatité approves la demande du litoren Brun
pies la Municipatite approuve la demande du citoyen De
et arrête le qui buit:
10 que les noms happellant au Souvenir des Sans cutato y.
1º que les noms lappellant au Souvenir des Sans-cutotes Jantiques ellomeries ou des idées de l'ancien legime Sont et demourent
2º qu'en Conséquence les 14. Sections dela Commune de Montes porteront à l'avenir les noms Suivants, Savoir,
enterout à l'avenir les noms Suivants, Saroir,
porcer
1. Ci- desaut Ile Elisabeth La fraternité.
2º de St Similien
3º de Misericorde des agriculteurs.
Le de S! Clement La liberté.
5º de Standré des Sans-culottes.
6.º de S. Donation de challier.
Je de St pierre de Marat.
4º de St. Leonard de la concorde.
ge de Ste Crois Dela Montagne.
10° de l'isto fey deau de Scevola.
11º de Vertais de Beaurepaire.
12º de St jarques de Celle tier.
15. de J. Nicolas de l'Egalité.
14º dela balle Dela balle.
15º dela Dourse de jean-jarques.
16: dela fope dela fope.
17º du Sanital de voltaire.
14º de l'hermitage de Brutus.
Le présent arrête Sera imprime lu, public et offiche
partout ou Desoin Sera . ! Afrenare,
AMN 1D9 vue 161

AMN 1D9 vue 161

L'ancien « coteau de Miséry » qui abrite l'hermitage des Petits Capucins devient « Brutus ».



14 avril 1794 (25 germinal An II) Exécution de Fouquet et Lamberty pour compromission et crime de contre-révolution.

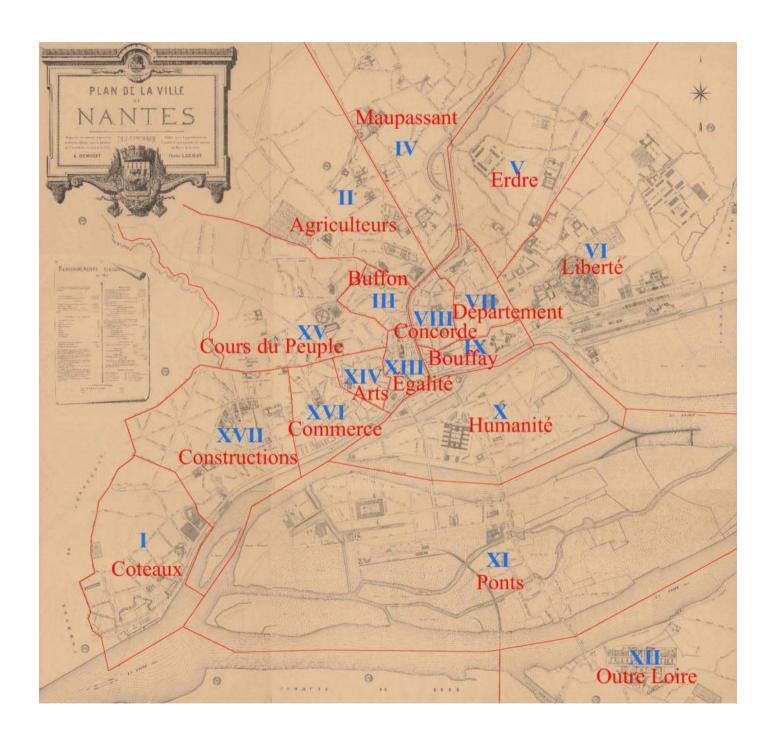
27 juillet 1794 (9 thermidor an II) Chute de Robespierre, exécuté le lendemain.

14 Septembre 1794 (28 fructidor An II) Acquittement à Paris, pour les 94 survivants des 132 Nantais accusés de complot contre la révolution.

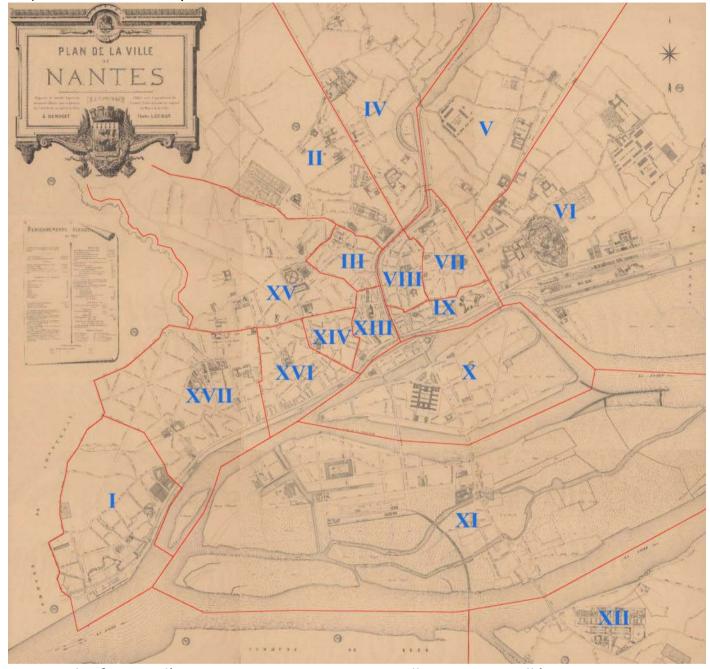
16 décembre 1794 (26 frimaire An III) Exécution de Carrier à Paris.

Le 21 mars 1795 (premier germinal de l'An III) Les usages évoluent, le nom de sept sections est modifié. Il n'existe plus de référence à des noms de personnages.

Les évolutions continuent, le 22 août 1799 (5 fructidor an VII), pour équilibrer la répartition de la population, la commune de Nantes est divisée en 17 sections numérotées.



Les registres de l'État-civil, après le 23 septembre 1799 (premier Vendémiaire An VIII) ne reconnaissent que les numéros des Sections.



A la faveur d'un recensement, en 1809, elle sera parcellée en 6 cantons en corrélation avec la délimitation des justices de paix.

La ville de Nantes s'est agrandie, elle a annexée une partie de Chantenay, de Saint-Sébastien, le faubourg de Saint-Donatien.

En 1821 elle tentera d'annexer une partie de Chantenay (la Contrie, Grillaud, la Fournillière, la Musse, Pilleux, la Ville en Bois). La différence des taxes sur les boissons favorisait les guinguettes de Chantenay et générait des désordres liés à l'ivresse des consommateurs. Elle n'eut pas gain de cause.

En 1875, à la faveur de la création d'un boulevard de ceinture nantais, on peut voir une autre tentative d'annexion, le terrain utilisé étant sur la commune de Chantenay. Mais il n'y eut pas d'accord, et la ville de Nantes finança, seule, l'opération.

Une tentative est faite en 1900, puis en 1904. En 1908, Le conseil d'État approuva le projet d'annexion pour Chantenay et Doulon, mais pas Rezé. Une loi fut votée par le parlement le 3 avril 1908.